

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

MATANITI 25. — N° 35.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pue 8 tetopa 1876.

PRIX DE L'ABONNEMENT (reçus à l'avance):

Un an	18 fr.
Six mois	10 fr.
Trois mois	5 fr.

Un numéro: 10 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRESSEUR DU GOUVERNEMENT

PRIX DES ANNONCES (au comptant):

Les moins de 50 lignes	20 fr.
Les annonces couvrant le moins de 50 lignes	10 fr.

Les annonces couvrant le moins de 50 lignes

Les annonces couvrant le moins de 50 lignes

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décision portant composition du sous-comité d'agriculture, etc., des Marquises. — Arrêté royal cédé le 15 octobre 1874 relatif à l'intendance des époux à l'îlot Mout-Uta. — Autorisation de commandement provisoire.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles loyales. — Détails sur la révolution en Turquie. — Situation de la caisse agricole. — Rôle des affaires de la haute-cour tahitienne. — Mouvement commercial. — Cratiale. — Mouvements du port. — Fourrière. — Assises.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu les articles 3, 5, 7 et 10 de l'arrêté du 26 mai 1876 reconstituant le comité central et les sous-comités d'agriculture et de commerce;

Vu la lettre de M. le Résident des Marquises, en date du 14 août 1876, désignant les membres qui peuvent composer le sous-comité de cet archipel;

Sur la proposition de l'ordonnateur f.f. du Directeur de l'Intérieur,

AVONS SÉGÉ ET DÉCISONS :

Le sous-comité d'agriculture et de commerce des Marquises ne composera, sous la présidence du Résident, de :

MM. HAY, négociant et agriculteur,

STANISLAS MOONATI, chef d'Akaua, — membres.

M. GRASSET, chef d'Ahuau.

PEAUAU, chef d'Hatihi.

L'ordonnateur f.f. du Directeur de l'Intérieur est chargé d'exécuter de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 29 août 1876.

Signé : L. MICHAUX.

Par le Commandant Commissaire de la République:

L'ordonnateur f.f. du Directeur de l'Intérieur.

Signé : LA BARRE.

Nous, Commandant Commissaire de la République aux îles de la Société, Vu l'arrêté royal cédé le 15 octobre 1874 affectant provisoirement l'île Mehu-Uta au commandement des îles :

Attendu que les lépreux ont été évacués sur un autre point, le 12 sont 1876, et qu'ils ne convient pas de les renvoyer à l'îlot, appelle à recevoir une autre destination :

Sur la proposition de l'ordonnateur f.f. du Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Est et demeure rapporté l'arrêté du 15 octobre 1874 relatif à l'internement des lépreux à l'îlot Mout-Uta.

Art. 2^o. L'ordonnateur f.f. du Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 8 septembre 1876.

L. MICHAUX.

Par décret du Commandant Commissaire de la République en date du 29 juillet 1876, Mr. Triphing (Henry) est autorisé à exercer provisoirement la commandement des navires étrangers sous le pavillon du Protecteur et destinés à la navigation au cabotage.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 8 septembre 1876.

La division navale de l'Océan Pacifique, commandée par M. le contre-amiral Péligot, est en ce moment mouillée sur notre rade.

Le formidable *La Galissonnière*, portant le pavillon amiral, et le *Lamor*, commandant Pucc, sont pour nous d'anciennes connaissances; le croiseur le *Dufay*, commandé par M. le capitaine de frégate Planche, est demeuré en station sur la côte d'Amérique, et enfin le croiseur de première classe le *Seignelay*, commandé par M. Aube, capitaine de vaisseau, est le seul nouvel hôte que la division nous ait amené. Quelque nouveau venu, le *Seignelay* a déjà pris sa place dans la symphonie acquisse par le temps de la division navale, car, sans faire des détails sur les journées de San Francisco l'ont toutefois lors de son passage en Californie, son entrée en rade de Papeete a été inégalée pour nous par un acte de protection du commerce dont nous garderons toujours le souvenir et dont toutes les nations commerciales lui seront certainement reconnaissantes.

Le trois-mâts pétrovien *Betzoula*, venu de Vancouver, chargé de bois à destination du Callao, fut assailli par une violente tempête qui le mit à deux doigts de sa perte. Coulant bas d'eau et incapable de gagner la côte d'Amérique, le *Betzoula* trouva un refuge dans une de nos baies de l'île Tauta, du groupe des Marquises. Mais si l'équipage se trouvait désormais à l'abri de tout danger, il n'en était pas de même de la navire qui, vieux et très-maltraité, continua à faire beaucoup d'eau et se trouvait dans une position de plus en plus critique. Les officiers, informés de cette situation, prirent alors les habitudes journalières de la baie de Motu-hu, où chacun des navires de la division prisa son concours à l'œuvre de sauvegarde. Quarante hommes travailleront sans relâche pour alléger le navire; et lorsque les bâtiments de guerre ne soient pas disposés pour recevoir du chargement, une notable par-

tie du bois du *Betzoula* s'embarqua bientôt les calés des navires de la division, et ce fut le *Seignelay* qui reçut la mission de le conduire à l'entrée, mission heureusement et rapidement remplie, puisque, parti de Vaitha le 1^{er} septembre au soir, nous les avons vus entrer dans notre rade dans la matinée du 5.

Nous croyons être l'interprète de la population entière en adressant des remerciements à la division navale et en particulier au *Seignelay*, à qui a incombe le plus lourd de la tâche.

Détails sur la révolution en Turquie.

I.

Le *Siège* publie, à propos de la révolution à Constantinople, l'article suivant :

On sait que ce mouvement révolutionnaire est l'œuvre des enfants des étudiants en théologie de l'empire ottoman. Il y a trois semaines environ, ces jeunes hommes, à l'instigation des hordes, leurs maîtres, résolurent de faire une démonstration pour prouver que le remplacement du grand-vizir Mahmoud pacha et du cheikh ul-islam.

La démonstration fut respectueuse, mais armée. Trois cents des plus anciens-pompiers-les-soldats se rendirent à Iznikzor, sur le passage du sultan, à son retour d'une promenade defeld-Kiosk. Ils occuperent toute la longueur de la rue, formant une sorte de barrière vivante. Ils étaient vêtus de leurs meilleurs habits et avaient les bras croisés respectueusement dans leurs larges manches.

Le sérif de l'essere qui précédait la voiture du sultan, l'officier qui la commandait, le jeune garçon de laiton de la partie, le passage libre et de ses dispenses. Nous étions pressés comme pour déposer une plainte entre les mains du sultan, pour demander qu'il soit mis un terme à la misère du peuple et aux péris qui menacent l'Etat.

Sur ces entrefaites, la voiture se rapprocha, et un aide de camp les interrogea à son tour sur le but de leur démarche. « Nous prions Dieu d'accorder à Sa Majesté de longues années de prospérité et de bonheur. Remerciez-lui cet écrit, et qu'il y jette un regard favorable. Que le bon Dieu l'éclaire; tandis que nous, ses fidèles sujets, nous prions pour elle. »

Dès que l'aide de camp eut remis sa pétition au sultan, les soldats se rangèrent de chaque côté de la rue et laissèrent passer la voiture impériale. Le sultan, qui était fidèle au parti des amis et mortellement ému. Les soldats se disperserent sans bruit, d'un air paisible et souriant.

Le sérif fut dirigé contre le cheikh ul-islam et le grand-vizir. Au premier, les soldats reprochèaient de négliger les intérêts de la religion et de partager le *maktab*, les revenus des fondations religieuses, entre des personnes qui n'avaient pas droit; au second, d'avoir, par son incapacité, mis l'Etat au bord du précipice.

Le sultan n'accorda que la moitié des demandes; le cheikh ul-islam fut destitué, aussi le grand-vizir fut maintenu au pouvoir. Les soldats se réunirent le lendemain à Mezochim et se rendirent, au nombre de trois à quatre mille, à la Suleimanie; cette fois encore, ils étaient sans armes. Une foule considérable les suivit, mais sans le moindre bruit.

On prévint par un télégramme le sultan de ce nouveau rassemblement; aussitôt il envoya un décret pour déclarer le camp son sanctuaire pour entrer en pourparlers avec les soldats. Ces envoyés annoncèrent la destitution du cheikh ul-islam et son remplacement par Hairullah-Efendi; puis ils inviteront la foule à se disperser, parce que la manifestation était, disaient-ils, du trouble et de l'inquiétude dans la population.

— Nous sommes sans armes, répondit-on du côté des soldats; notre réunion ne saurait inspirer la moindre crainte. Nous sommes ici pour le bien de l'Etat et de la religion, pour la tranquillité du peuple, et si Sa Majesté repousse notre juste demande, nous serons bien à regret, obligés de recourir à d'autres moyens.

* — Mais au nom de qui parlez-vous? s'écria le secrétaire au nom du ministre de l'Intérieur. — Au nom de la nation! nous représentons sa partie la plus intelligente et la plus avancée pour mission de veiller à son instruction et au salut des âmes.

Les soldats se rendirent ensuite à la mosquée de Soliman, où ils restèrent en prières jusqu'à l'arrivée de la réponse du sultan. Cette réponse fut favorable: le grand-vizir était destitué.

Depuis la destruction des janissaires, depuis un demi siècle, c'était le premier mouvement révolutionnaire à Constantinople. Mais alors ce fut un acte de sanglante violence, dicté par la raison d'Etat, tandis que le renversement des deux fonctionnaires les plus élevés de l'ordre civil et religieux et le renversement du sultan lui-même ont été un acte moral accompli par l'étoile de la nation.

Si les soldats ont réussi, si le gouvernement n'a pas osé recourir à la force des armes, c'est qu'ils représentaient le sentiment populaire, c'est qu'ils avaient réellement toute la nation ottomane derrière eux.

II.

Le correspondant du *Temps* à Constantinople lui a envoyé le récit circonstancié de la révolution du 29 mai et de la dépôsition d'Abd-el-Aziz. Après avoir raconté comment Midhat pacha se mit en rapport avec Hussein Avni pacha d'abord et ensuite avec le grand-vizir, il ajoute :

Un secret absolu fut gardé par les conspirateurs. Ils jetaient leur tête. Ils auraient perdu certainement la partie et la vie si le sultan

avouer le redondre soupçon. Midhat pacha jugea néanmoins qu'il était indispensable de prévenir le prince Mourad, choisi par les combats, conformément au droit, comme le successeur d'Abdul Aziz. L'ambassade se chargea lui-même de ce soin. L'héritier présumé se rendit de nuit dans la modeste maison d'un de ses nombreux serviteurs, et là il eut un long entretien avec Midhat pacha. Celui-ci lui exposa la situation. Il lui dit que la nation comprenait sur lui, qu'il ne devait avoir aucun scrupule à accepter. Abdul Aziz s'était rendu lui-même prisonnier; que, d'ailleurs, s'il réussit, ou proclamerait son frère Hamid qui, d'après le droit, ou plutôt l'usage musulman, doit succéder à Mourad comme citant, après lui, le prince le plus âgé de la famille impériale. Mourad accepta, et il fut convenu qu'à son jour et à l'heure fixée par les conjurés, il serait à leur disposition. Cet accord se passa il y a dix jours environ.

Le soir du 29, les conjurés apprirent que le sultan avait décrété une trêve à l'Ex-général vizir. Ce dernier partit pour le Bosphore sur le Bosphore. Quelques jours après l'habitation d'été fut installée sur le bord de l'eau et reçut l'habitation d'hiver, située dans l'intérieur de la ville. À une certaine distance de la mer. Dans la disposition d'esprit où ils étaient, les conspirateurs virent là un indice grave. De plus, dans la nuit, vers onze heures, le sultane expédia un aide de camp à Hussein Avni pacha, ministre de la guerre, avec ordre de venir immédiatement au palais. Le ministre se fit faire attendre, un second et, bientôt après, un troisième aide de camp lui étaient envoyés pour renouveler l'ordre du maître. Si Abdul Aziz insistait ainsi, c'est qu'il l'issus de la représentation d'un complot turc à laquelle il venait d'assister, s'étant mis à la fenêtre, il avait vu glisser sur le Bosphore un bateau chargé de troupes. Le sultan désirait savoir si ces soldats se roudraient en Herzégovine ou en Bulgarie. Mais Hussein Avni pacha ignorait ce détail. « Il se crut trahi. Immédiatement il va prévenir le grand-vizir et Midhat pacha de ce qui passe, et il est convenu qu'on agira tout de suite. Les officiers généraux qui devaient remplir le lendemain un rôle dans ce complot avaient été prévenus la veille de la journée même d'avoir à garder leurs appartenances. Les troupeaux qui ont été levés sont arrivés dans leurs quartiers. Hussein Avni pacha se rend chez Redif pacha, président du conseil supérieur de la guerre. C'est un homme énergique, un soldat. C'est lui qui choisit alors pour lui coader la mission la plus délicate.

Hussein Avni pacha lui dit de se mettre à la tête des deux bataillons de Stanboul et de la batterie d'artillerie qui ont reçu l'avis de se préparer à marcher sur Dolma Bagchâ, où il trouvera un troisième bataillon venu des bouteurs qui dominent le palais de Tach-kéchâna (caserne latte en pierre). Puis le ministre prescrivit à Redif pacha de cerner circulairement le palais et ses dépendances du côté de la terre et de ne laisser sortir personne, le sultane lui-même, sous aucun prétexte. Si le général venait de faire résistance, il est autorisé à user de la force.

En même temps, le général commandant l'Ecole militaire, l'Ecole Saint-Cyr de la Turquie, recevait l'ordre de conduire à Dolma Bagchâ un fort détachement composé d'élèves qu'on avait choisis avec soin.

Le ministre de la marine, Ahmed Kaiseri pacha, était invité de son côté à se rendre à bord du vaisseau en coursse le Messoutié, ancien dévoué Dolma Bagchâ.

Comme on n'était pas sûr de ce personnage, des dispositions avaient été prises pour le consigner à bord du bateau où on lui préservait de se rendre, et pour empêcher de ce vaisseau ainsi que des autres entraves, stationnées à proximité, un certain nombre d'embarcations, armées en guerre et chargées de troupes qui devaient arriver Dolma Bagchâ par mer. Cette partie du programme, ainsi d'ailleurs que toutes les autres, fut exécutée sans encombre et avec un ordre parfait. Quant au bateau Bosphore qui fallait surveiller, parce que la résidence en ce moment les ministres qui n'étaient pas du complot et aussi les ambassadeurs, on y envoya Nedjib pacha, un général d'état-major sur qui l'on pouvait absolument compter.

Cet officier occupait minutieusement toutes les stations télégraphiques, toutes les voies de communication et surveillait tout ce qui de surveillance. Pendant ce temps, Redif pacha, qui rendait à Dolma Bagchâ avec ses deux bataillons et son artillerie, en passant par Galata et Pétra. Il eut environ deux heures du matin, et comme depuis quelques mois ces passages de troupes sont fréquents, les rares personnes qui virent défler la colonne n'y attachèrent sur le moment aucune importance. A Dolma Bagchâ, Redif pacha trouva les élèves de l'Ecole militaire et la liaison venue de Tachkéchâna. Le colonel du régiment auquel appartenait ce dernier bataillon n'était pas sur. À l'heure du départ, le lieutenant-colonel, qui avait reçu des ordres, l'avait, pour nous servir d'un terme militaire, fait enlever par quatre sergents et consigné dans une pièce du quartier, avec la promesse d'en offrir qui gagne un avancement inespéré. Il avait pris lui-même le commandement. Redif pacha fit entrer le palais par terre, pendant que les embarcations faisaient l'attente par mer. Hussein Avni pacha arriva bientôt après en voiture, portant un costume civil. « Les gens de Mourad, » disait-il, « qui étaient dans le palais, ont été tués. » Les officiers qui étaient dans le palais furent prévenus. On vint chercher le ministre pour le conduire auprès du prince. Celui-ci était très-inquiet. Tout ce mouvement de troupes n'avait pas en lien sans que, dans l'état d'esprit où il se trouvait, à la veille de jeter sa tête, il n'eût pas perçu quelques bruits inquiets. Son agitation était extrême. Il avait fait prévenir le prince Hamid, son frère et son ami, de se tenir prêt à tout événement.

Tout à coup on lui dit qu'Hussein Avni pacha est là, demandant à l'toi parler sur l'heure. Le ministre de la guerre tenait un poing un revolver à six coups. Il annonça à Mourad que le moment est venu et qu'il doit le suivre. Mourad hésita. Hussein Avni le pressa de partir, d'abord avec respect, puis avec brusquerie. Le prince éclate, et reçoit du ministre un revolver tout armé. Il se mit en état de défense d'un domestique fidèle et suivit d'Hussein Avni. On arrive bientôt devant un palais où le caïque à cinq paires de rames attendait par ordre du ministre de la guerre, et qui a exécuté le coup d'Etat avec une grande audace, une grande habileté. La légère embarcation reçoit ses passagers et file à toute vitesse vers Stanboul, où elle croste à l'échelle de Sirkejî Lakeşî (l'échelle des marchands de vinaigre). Là stationnait un coupé que conduisait un jeune aide de camp d'Hussein Avni, déguisé en cocher. On gagne en toute hâte le séraskirat (ministère de la guerre).

Mourad Efendi est reçu, en descendant de voiture, par le grand-vizir et par Midhat pacha. Immédiatement on fait signer un traité par lequel le sultan Mourad ordonne à l'ex-sultan Abdul Aziz de quitter Dolma Bagchâ avec sa famille, et de se rendre au palais de Top Capou (la porte du caisson).

Suivons maintenant l'aide de camp chargé de cette missive. Il s'embarque sur le caïque dans lequel Mourad Efendi avait fait, et se rend à Dolma Bagchâ. Là il remet l'ordre à Redif pacha et lui transmet de nouvelles instructions. Le général fait immédiatement occuper le selamlik, c'est-à-dire la partie du palais réservée aux hommes, par les élèves de l'Ecole militaire. Lui-même frappe à la porte du harem avec la poignée de son yatagan. Le chef des eunuques (Kislar Agassi, chef des jeunes filles) se présente en proie à une grande peur, mais il reconnaît que ce qui se permettait cette gravité inférieure à toutes les règles. Le général prend à ce lâche Redif pacha, qui vient atteler le sultan Abdul Aziz. La coûteuse récompense ne tient pas contre ce qu'il convient de rompre un acte de folie. Il rit aux éclats et ne redemande rien que lorsqu'il aperçoit le groupe armé qui entoure le général. Cependant Redif pacha s'empresse. Il entre dans le harem, suivit des élèves de l'Ecole militaire. Quelques eunuques veulent tenter et résister. Ou leur ligent les mains et les pieds, ou les balancent et on passe.

Quelques instants après, Redif pacha, toujours escorté des élèves-officiers, qui comprenaient l'importance de la partie qui se joue et de leur rôle patriotique, entrait dans la chambre à coucher du sultan. Abdul Aziz, réveillé en sursaut, saute à bas de son lit. Redif pacha fait sortir son escorte et prend respectueusement un ex-maire de s'habiller au plus tôt. Il lui signifie en même temps l'ordre du sultan Mourad. Abdul Aziz s'empête et hésite une grâce. Sa mère, la sultane Valide, qui a été prévenue, arrive chevelue. Sa nature déformée du penser d'ancienne esclavage, reprend le dessus. Elle jette à Redif pacha un regard et lui donne les instructions de la langue turque, si riche en injures. La visage général ne sourit pas. Pour toute réponse, il fait observer à Abdul Aziz que, si tient à la vie, il doit se battre. Cette menace fait tomber la colère de la mère et du fils. Ils s'apprêtent à partir. Ils partent.

En s'embarquant dans la cuippe qui allait l'amener à Top Capou, Abdul Aziz a misson son neveu Mourad : « Si j'avais su, a-t-il dit tout hault, quelle plante était ce Mourad, je l'aurais arrosé avec du poison. » (Mourad n'édan dolghoul bâldim olâdim, zeffir îla salâda dijdüm.) Quelques instants après, il s'emparent contre ses deux fils aînés qui étaient dans son caïque. Au premier, Yezzid Efendi, qui a environ vingt ans, il disait : « Je t'avais fait maréchal, commandant en chef de la garde impériale, et tu n'as su me défendre ! » Quant au second, Djelal Efendi, qui a quinze ans et était amiral, il lui reprochait la défection de la flotte. C'était, au dire des soldats d'escorte, un pitoyable spectacle que celui de ce sultan et de sa mère qui ne savait même pas supporter avec quelles dignités l'adversaire fort dont, par leur loi, conduite, ils avaient eux-mêmes provoqué l'ennemi.

Pendant ce temps, l'auto était venue. Au séraskirat, on ouvrait les portes devant lesquelles s'était amassée une foule énorme provenant du grand évinement. Le peuple se précipitait et venait accéder au nouveau sultan, qui saluait avec la grâce et la bienveillance qu'il a héritées de son père Abdul Medjid.

III.

On écrit de Constantinople sous la date du 5 juin 1876 :

Hier, tout Constantinople a été mis en émoi par la nouvelle de la mort de l'ex-sultan Abdul Aziz. Son arrestation, sa déchéance, son suicide, les conditions dans lesquelles il l'a accompli forment un drame sombre d'un intérêt saisissant.

Lors de son arrestation, Abdul Aziz fut conduit au palais de Top Capou, à Stanboul. Il y a trois jours, on l'avait transféré dans le dépendance du palais de Teheragan, dans le bâtiment même qui était destiné, comme habitation, au prince Mourad Efendi.

Cette maison, du côté d'Orta Keui, s'appuie contre un grand mur, qui la sépare d'un terrain sur lequel s'élève un corps de garde. Ce terrain est limité lui-même du côté du village par un grand mur. C'est l'extrême nord du domaine de Teheragan. La maison où l'on avait bâti la résidence de l'ex-sultan a trois étages. Elle est gigantesque. Trois portes s'ouvrent sur le quai. Sur les dernières, deux portières la mettent en communication avec la route de transway. Avant-hier, l'ex-sultan était descendu sur le quai. Il se promenait et était très-satisfait. Il faut dire que, depuis son arrestation, il entrail souvent dans des accès de fureur suivis d'une grande prostration.

Le fonctionnaire qui se tenait dans le petit jardin au milieu duquel s'élève la maison, voyant l'agitation d'Abdul Aziz, eut bien faire en prévenant l'officier de garde qui se tenait de côté de la route. Celui-ci s'approcha et pris respectueusement l'ex-sultan de renter. Abdul Aziz, pour toute réponse, prit dans sa poche un revolver et tira sur l'officier. Heureusement le coup ne partit pas. L'officier, sans perdre aucunement son sang-froid, s'inclina devant son ancien maître et le prisa de nouveau de renter. Abdul Aziz regarda alors ses appartements. J'oublierai de vous dire que cet officier appartenait au corps de la gendarmerie. Le colonel, chargé spécialement de la garde d'Abdul Aziz, prévenu aussitôt, rendit au palais Dost Moustafa pour rendre compte.

Le sultane Mourad Efendi, également affecté ; il donna l'ordre au colonel de se tenir de tout de suite dans le bureau de son étude, de s'informe de sa mort de sa santé, de lui dire que tout ce qui pouvait déessler serait mis à sa disposition, mais que, dans son intérêt même, et pour le moment, il ferait bien de se dessaisir de ses armes. Le colonel de gendarmerie recevait en même temps l'ordre de faire fermer toutes les portes de l'habitation de l'ex-sultan, celles ouvrant sur la route des transways comme celles donnant sur le quai. Il lui était enjoint de faire périr, aussi peu bruyamment que possible, une porte dans le mur qui sépare la maison de l'enclos des corps de garde. L'habitation du sultan était ainsi transformée en prison.

Le colonel se rendit aussitôt auprès d'Abdul Aziz pour remplir sa pénible et délicate mission. Il le trouva très-bâlit. Comme il expliquait laborieusement les ordres qu'il avait reçus : « Très-bien, dit Abdul Aziz, je comprends, vous voulez mes armes. » Et prenant un revolver dans la poche de sa redingote, il le présente au colonel. Celui-ci s'excusa, affirmant que jamais il n'oseraient prendre un objet dans la main d'un état. Abdul Aziz sourit et posa le revolver sur un guéridon. Comme le colonel sortait en emportant l'arme, le sultan le rappela pour lui faire observer qu'il ne remplissait qu'imparfaitement sa mission. « On ne peut pas que je me tac,

Tahiti et îles affr. : 1 sac baril, 1 caisse sel, 1 caisse scharl, 1/4 quart-sans-fauteuil, 2/4 quart-sans-fauteuil vermouth, 6 caisses pétiverre, 95 bouteilles en 1 caisse ; 1/4 sac chapeaux, 1 caisse indienne, 1 baril miel, 50 mètres cales bois pour le bateau, 1 paquet tabac, 1 caisse vermette, 1 caisse quinquina, 2 caisses lard, 2 caisses huile, 1/2 sacs d'entrelacs, 2 sacs café, 1 baril matapom, 2 sacs haricots, 15 caisses et 29 boites biscuits, 1 bouteille, 300 deniers-médaillons, 2 caisses farine, 24 sacs à farine, 1/2 sac sucre, 1 baril vin, 5 caisses vermouth, 2 caisses billets, 15 caisses riz, 1/2 sac sucre, 1/2 sac sucre canadien, 1 sac sucre canadien, 1 sac sucre canadien.

Brig. "Bigliss" : 100 ton, cap. Dugay, à San Francisco.

Brig. "Higgins" : chargeur : 60 cordes bois à brûler, 3,334 kilos. Rengas, 94 premiers de bord, 4,000 cocon, 105,000 oranges, 2 baies rouge blanche, 1 pistolet consigné, 1000 poils en fer, 1000 marques de fer, 1000 sacs.

5 septembre. Goëtl, du Protecteur, Mervin, capitaine, cap. Travers, all aux Tuamotu; la Mission armateur, J. Brander chargeur et consignataire ; 1 beris farine, 20 nattes riz, 23 pièces entonnoir, Triping chargement et consignataire ; 17 bâches farines, 20 nattes riz, 23 pièces entonnoir, 1 beris farine, 20 nattes riz, 23 pièces entonnoir, 1 cravate, 9 chambres, 1 pâtisson, 19 vases, 18 pieces indiennes, 25 pièces parav., 26 pièces calotes, 20 pièces parav., 10 pièces coquenard, 3 étoffes, 20 sacs coulisses, 2 sacs, 2 lits en reperges, 1 sac de charpente, 18 ossements, 1 beris farine, 10 sacs coulisses, 1 sac de charpente, 10 ossements, 1 beris farine, 32 kilos taux, 18 fers de taux, 27 bouteilles minéral, 6 bouteilles huile de rose, 24 barres savon, 24 pétives, 15 crayons, 1 bouteille savonette, 1 malice, 1 bouteille huile de rose, 24 sacs à quarts-sans-farine, 1 jumelle, 12 verres, 1 caisse savon, 1 bard.

CHAMBRES AUX SUCCESSIONS VACANTES.

La succession du sieur William Robertson, de son vivant pharmacien civil à Papeete, décédé au mois d'août d'Amérique en cours de voyage, est aujourd'hui gérée par la curatrice.

Les créanciers de cette succession sont invités à produire leurs titres et les débiteurs à se libérer au bureau de la curatrice, rue des Beaux-Arts, dans le délai d'un mois.

La pharmacie qu'exploite Mr. Robertson, quoi du Commerce, est, comme par le passé, ouverte au public.

DÉPART DU COURRIER.

Le brig. goëtl du Protecteur, *Paleone* est parti pour San Francisco mercredi dernier, 6 du courant, vers dix heures du matin, ayant à bord le courrier mensuel à destination d'Europe et des deux Amériques.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE Du jeudi 31 août au mercredi 6 septembre inclus 1876.

NAMOIS DE GUERRE ENTREES.

- 5 septembre. Croiseur français à vapeur *Lismer*, 161 h. d'équipage, commandé par G. Capell, capitaine de frégate, ven. des Marquises en 6 jours ; 2 passag. M. Doubly, capitaine de corvette, ven. de Nouméa.
- 5 septembre. Corvette française à vapeur *Selbyday*, 207 h. d'équipage, commandée par M. Aube, capitaine de vaisseau, ven. de Marquises en 3 jours.
- 6 septembre. Corvette française à vapeur *La Galissonnière*, portant le pavillon de M. le contre-amiral Périgot, commandé par M. Ponte, capitaine de vaisseau, ven. de Marquises en 6 jours ; 40 h. d'équipage.

VIVRES DE COMMERCE ENTRES.

- 31 août. Côte de Huahine Aukia, de 3 ton., patron Omauauot, ven. de Huahine en 4 jours.
- 31 août. Goëtl, du Protect. *Gironde*, de 115 ton., cap. Dowling, ven. des Marquises en 4 jours.
- 2 septembre. Goëtl, de Huahine Teauvau, de 3 ton., patron Maïne, ven. de 2 sept. au port de Huahine.
- 2 septembre. Goëtl du Protect. *Glenner*, de 18 ton., cap. Capelli, ven. d'Aana en 2 jours ; 3 passag. M. Dumaz, français, Capit. portugais, et 1 indigène.
- 3 septembre. Goëtl du Protect. *Hénriette*, de 37 ton., patron Teuvira, ven. de Huahine en 4 jours ; 19 passag. M. Thauol, résident des Tubuai et de Marquises. Valparaiso, avec escale à Mangareva, en 40 jours ; 1 passag. Mme Blanchard, française, et Houchiki, allemand.
- 3 septembre. Goëtl du Protect. *Leopold*, de 29 ton., cap. Martin, ven. de Vaitahu en 1 jour ; 1 passag. Mme Nissen.
- 4 septembre. Goëtl du Protect. *Eugénie*, de 34 ton., cap. McGrath, ven. des Marquises en 3 jours.
- 5 septembre. Goëtl américaine *Mabel Scott*, de 77 ton., cap. Higgins, ven. de l'île Flint en 3 jours.
- 5 septembre. Trois-îles péruvien *Bengala*, de 750 ton., cap. Santiago de Diego, ven. des Marquises, remorqué par le *Seymoy*, en 4 jours [en rétention] ; 2 passag. indigènes.

NAMOIS DE COMMERCE SORTIS.

- 31 août. Goëtl du Protect. *Ainto*, de 91 ton., cap. Sweet, all. aux îles sous le vent ; 2 passag. M. et Mme Chapman et leurs enfants, et 1 domestique.
- 31 août. Goëtl, américain *Florence Bailey*, de 121 ton., cap. Clark, all. aux îles sous le vent, et 1 domestique des Etats-Unis. MM. Moore, américain, Hussey, danois, et 1 indigène.
- 31 août. Goëtl du Protect. *Yondria*, de 24 ton., patron Roio, all. à Paperu.
- 31 août. Goëtl du Protect. *Borabora Henmoynot*, de 61 ton., cap. Elsclott, all. à Huahine, 3 passag. indigènes, et 1 domestique.
- 1er septembre. Goëtl du Protect. *Hope*, de 38 ton., cap. Cofflin, all. à Raiatea ; 2 passag. indigènes.
- 1er septembre. Goëtl du Protect. *Louisa*, de 19 ton., cap. Doorn, all. à Tubuai ; 2 passag. indigènes.
- 1er septembre. Goëtl du Protect. *Finst*, de 109 ton., cap. Leslie, all. à Huahine ; 4 passag. indigènes.
- 4 septembre. Goëtl du Protect. *Janin Louria*, de 47 ton., cap. Tepuicot, all. à Aana ; 8 passag. M. Kemp, anglais, 1 domestique européen et 1 indigène.
- 6 septembre. Goëtl du Protect. *Nazie*, de 25 ton., cap. Triping, all. à Aana ; 11 passag. indigènes.
- 6 septembre. Brig. goëtl du Protect. *Paleone*, de 195 ton., cap. Martin, all. à San Francisco, important le courrier ; 13 passag. M. et Mme Beaudet, 2 enfants et 1 house, M. et Mme Behagel et 2 enfants, MM. Pater, français, MM. Marquain, américaine, Cruse, allemand, Mme Nissen.

BATIMENTS SUR LA MER.

DE CURE.

- 5 juillet. Goëtl locale *Wenepa*, 21 h. d'équipage, commandée par M. Poulose, lieutenant de marin.
- 5 septembre. Croiseur français à vapeur *Lismer*, 161 h. d'équipage, commandé par le Puech, capitaine de frégate, ven. de Nouméa.
- 5 septembre. Goëtl, *Trinité-barque américaine Caval*, de 265 ton., cap. Marvin, 10 am. sort. Goëtl du Protect. *Yondria*, de 24 ton., cap. Daner.
- 10 août. Goëtl, du Protect. *Stolla*, de 60 ton., cap. Vincent.
- 10 août. Côte de Huahine Aukia, de 3 ton., patron Omauauot.
- 12 septembre. Goëtl, de Huahine Teauvau, de 3 ton., patron Maïne.
- 2 septembre. Goëtl, de Huahine Teauvau, de 3 ton., patron Maïne.
- 2 septembre. Goëtl du Protect. *Glenner*, de 18 ton., cap. Dowling.
- 2 septembre. Goëtl, de Huahine Teauvau, de 3 ton., patron Maïne.
- 2 septembre. Goëtl du Protect. *Hénriette*, de 37 ton., patron Teuvira.
- 3 septembre. Goëtl du Protect. *Alfred*, de 3 ton., patron Teuvira.
- 4 septembre. Goëtl du Protect. *Eugénie*, de 34 ton., cap. McGrath.
- 5 septembre. Goëtl, américain *Mabel Scott*, de 77 ton., cap. Higgins.
- 5 septembre. Trois-îles péruvien *Bengala*, de 750 ton., cap. Santoshi de Gorgon.

Fourrière.

Un cheval provenant de la fourrière de Papeete, ayant été vendu aux enchères le lundi 11 septembre, a 2 heures de l'après midi, devant les bureaux de la direction des affaires indigènes.

Il doit faire partie de la troupe de Papeete, et sera vendu aux enchères le lundi 11 septembre, à 2 heures de l'après midi, devant les bureaux de la direction des affaires indigènes.

ANNONCES

FAILLITE ETIENNE AMIOT.

Le Amiot, négociant, demeurant à Papeete, ayant des établissements de commerce aux îles Tuamotu, sont faillisés, à réviser au palais de justice de Papeete, cabinet du juge-commissaire, le mardi 12 septembre 1876, à deux heures de l'après midi, à l'effet d'être consultées sur la composition de l'état des créanciers présents que sur la situation ou le remplacement du syndic provisoire, conformément à l'article 162 du Code de Commerce.

Le syndic des travailleurs.
G. VINCENT.

Membrez les Membres de la Société de secours mutuels la Fraternité sont invités à se réunir, le lundi 11 septembre, dans le lieu ordinaire de ses séances.

297

M. A. J. BROWN, tout récemment de retour de Californie, désire informer le public que la chaussure en cuir, fabriquée dans son établissement seront ferrés avec des fer à eclair importés directement par lui.

Les chevaux seront soignés et ferrés au traîneau à l'ouvrage, à la volonté des contractants.

Mrs. Brown et Bambridge sont en mesure d'exécuter avec le plus grand soin et promptitude tous ordres pour construction ou réparation de voitures, comme en général tous les travaux de forge.

Fente sur commande.

Papeete, Tahiti, le 11 septembre 1876.

L'indigène Ara a Pohobea, démunier dans le district de Punaiau, est dans l'intention de vendre au sieur Ara une partie de la terre Tereva, siège dans le sud du district, et non enregistrée.

L'indigène Teriki a Teavea, à ferme de Teavea, Teriki, démunier à Punaiau, et agissant avec l'autorisation de son mari, est dans l'intention de faire inscrire en son nom la moitié des terres Teavea, à Ferme de Teavea, Teriki, Tepau, Tera, Tepauapua, Tapikile, Tava, Tora, Tepauapua et Ohiatu, siège dans le district de Tikenamou, dans l'île de Fakarava.

L'indigène Tatumahine a Moehu, démunier à Mataeo, et agissant avec l'autorisation de son mari, est dans l'intention de faire inscrire en son nom la moitié des terres Mataeo, et Uputeu, siège dans le district d'Aitoiti, dans l'île de Fakarava.

L'indigène Tatumahine a Moehu, démunier à Mataeo, et agissant avec l'autorisation de son mari, est dans l'intention de faire inscrire en son nom la moitié des terres Mataeo, et Uputeu, siège dans l'île de Fakarava.

L'indigène Tatumahine a Moehu, démunier à Mataeo, et agissant avec l'autorisation de son mari, est dans l'intention de faire inscrire en son nom la moitié des terres Mataeo, et Uputeu, siège dans l'île de Fakarava.

L'indigène Mahinui a Temanu, démunier à Tuhuna, Anaa, fait savoir qu'il a mis à disposition à l'inscription des terres Mavavaite et Mamane, siège dans l'île de Kaukura, et que la nommée Tekaha a Reia, démunier à Tuhuna, a déclaré vouloir faire inscrire par avis public dans le Messager le 1^{er} septembre 1876.

L'indigène Mahinui a Temanu, démunier à Tuhuna, Anaa, et la nommée Tekaha a Reia, démunier à Tuhuna, a déclaré vouloir faire inscrire par avis public dans le Messager le 1^{er} septembre 1876.

Mrs. A. J. BROWN having just returned from California, desires to inform the public, that all horses sent to his establishment will show with Steel Shoes imported direct by him.

Treatment and Shoeing can be contracted for by the quarter, or by the year.

Messrs. Brown and Bambridge are prepared to execute all orders for Carting building and repairing, and general Blacksmithing, with the utmost promptness and despatch.

Brass casting made to order.

Papeete, Tahiti, 11 September, 1876.

Te opua nete ia tauta ra o Ara a Pohobea, e tia i te malaiina oia i Punaiau, i te hoo naia M. Auchi i te hoo pae o te fenua ra o Tereva, i te iao i tauta malaiina ra, e aore i tonihi his.

298

Te opua nete ia tahihe ra o Ara a Pohobea, e tia i te malaiina oia i Punaiau, e tia i te malaiina oia i Tepau, i te hoo naia M. Auchi i te hoo pae o te fenua ra o Tepau, i te iao i tauta malaiina ra, e aore i tonihi his.

391

Te opua nete ia tahihe ra o Tatumahine a Moehu, i te hoo naia M. Auchi, e tia i te malaiina oia i Tepau, i te hoo naia M. Auchi i te hoo pae o te fenua ra o Tepau, i te iao i tauta malaiina ra, e aore i tonihi his.

392

Te opua nete ia tahihe ra o Tatumahine a Moehu, i te hoo naia M. Auchi, e tia i te malaiina oia i Tepau, i te hoo naia M. Auchi i te hoo pae o te fenua ra o Tepau, i te iao i tauta malaiina ra, e aore i tonihi his.

393

Te opua nete ia tahihe ra o Tatumahine a Moehu, i te hoo naia M. Auchi, e tia i te malaiina oia i Tepau, i te hoo naia M. Auchi i te hoo pae o te fenua ra o Tepau, i te iao i tauta malaiina ra, e aore i tonihi his.

394

Te opua nete ia tahihe ra o Tatumahine a Moehu, i te hoo naia M. Auchi, e tia i te malaiina oia i Tepau, i te hoo naia M. Auchi i te hoo pae o te fenua ra o Tepau, i te iao i tauta malaiina ra, e aore i tonihi his.

395

Te opua nete ia tahihe ra o Tatumahine a Moehu, i te hoo naia M. Auchi, e tia i te malaiina oia i Tepau, i te hoo naia M. Auchi i te hoo pae o te fenua ra o Tepau, i te iao i tauta malaiina ra, e aore i tonihi his.

396